

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1788

présenté par
M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 45

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« du quatrième alinéa » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans cet article, il faut prendre en compte le délai nécessaire pour une association membre d'une union dans la modification de ses statuts (qui doit être opérée dans le cadre d'un calendrier national).